MM 78449 L9

98-99

Annual Report

Rapport annuel

New Brunswick Highway Corporation

Société de voirie du Nouveau-Brunswick

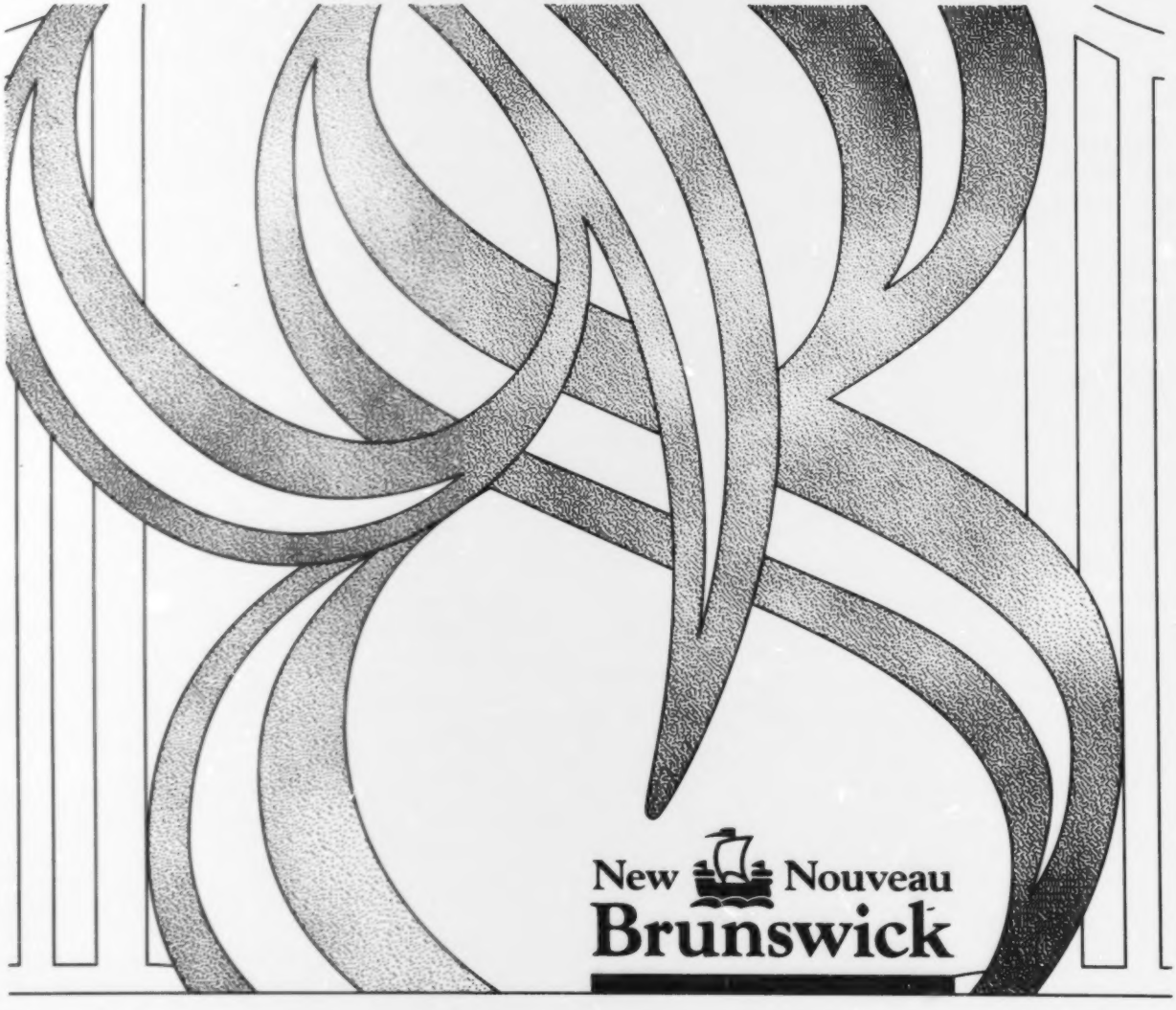

1998-99 Annual Report

Published by:
New Brunswick Highway Corporation
Province of New Brunswick
P. O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick E3B 5H1
Canada

October 1999

Cover:
Communications New Brunswick

Typesetting:
New Brunswick Department of Transportation

Printing and Binding:
Printing Services, Supply and Services

ISBN 1-55236-437-2

ISSN 1481-4242

Printed in New Brunswick

Rapport annuel de 1998-99

Publié par :
La Société de voirie du Nouveau-Brunswick
Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1
Canada

octobre 1999

Couverture :
Communications Nouveau-Brunswick

Composition :
Ministère des Transports du Nouveau-Brunswick

Impression et reliure :
Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN 1-55236-437-2

ISSN 1481-4242

Imprimé au Nouveau-Brunswick

101-02255/

Annual Report

Rapport annuel

New Brunswick Highway Corporation

Société de voirie du Nouveau-Brunswick

New Brunswick Highway Corporation

The Honourable Marilyn Trenholme Counsell
Lieutenant Governor of the
Province of New Brunswick

Your Honour

I submit herewith the Annual Report of the New Brunswick Highway Corporation for the fiscal year ending 31 March 1999.

Yours sincerely,

Margaret-Ann Blaney
Minister of Transportation
Chairperson, New Brunswick Highway Corporation

Société de voirie du Nouveau-Brunswick

L'honorable Marilyn Trenholme Counsell
Lieutenante-gouverneure de la
province du Nouveau-Brunswick

Votre Honneur,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

Veuillez agréer, votre Honneur, l'assurance de ma haute considération.

Margaret-Ann Blaney
Ministre des Transports
Président de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick

Honourable Margaret-Ann Blaney
Minister of Transportation

Dear Madam:

I have the honour of submitting the Annual Report of the New Brunswick Highway Corporation for the fiscal year ended March 31, 1999.

Respectfully submitted,

David J. Johnstone, P. Eng.
President

L'honorable Margaret-Ann Blaney
Ministre des Transports

Madame la ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société de voirié du Nouveau-Brunswick pour l'année financière terminée le 31 mars 1999.

Le Président,

David J. Johnstone, ing.

Table of Contents
Énoncé

History	**4**	**Historique**	**4**
Objectives	**4**	**Objets**	**4**
Summary of Activities	**5**	**Sommaire des activités**	**5**
Audited Financial Statements	**7**	**États financiers vérifiés**	**7**

New Brunswick Highway Corporation 1998-99

History

The New Brunswick Highway Corporation (NBHC) is a Crown corporation created in March 1995 by an Act of the Legislature, which was subsequently amended in December 1997. Government announced in June 1996 that a public-private partnership project was going to be considered for the Fredericton-Moncton highway. There was limited activity by the Corporation until the fiscal year 1997-98.

On January 22, 1998, after a detailed evaluation of three proposals, NBHC entered into agreements with the successful proponent – Maritime Road Development Corporation (MRDC), a private sector consortium, and a not-for-profit corporation – the New Brunswick (F-M) Project Company Inc. (Project Co.). The agreements involve the development, design, building, operation, management, maintenance and rehabilitation of a 4-lane toll highway between Longs Creek and Moncton. At the same time NBHC entered into a concession agreement with Project Co. where NBHC will lease the right of way it owns to Project Co. All improvements to these lands will be owned by Project Co. which will sublease the improvements back to NBHC.

Objectives

Subject to the direction of the government, the objectives of the corporation are:

- to acquire, hold, own, use, lease, license, sell, dispose of or otherwise deal with lands,

- to acquire, hold, own, use, lease, license, sell, plan, design, finance, refinance, develop, construct, improve, operate, manage, maintain, repair, replace, alter, extend, expand, rehabilitate, dispose of or otherwise deal with highways and systems of toll collection in relation to such highways.

Construction and maintenance are to be carried out in conformity with the standards established by the Minister of Transportation, or otherwise approved by the Lieutenant-Governor in Council. The corporation has been empowered to borrow, and raise revenues through tolls and other means as specified and approved by the Lieutenant-Governor in Council. It may also form joint ventures with the private sector.

Société de voirie du Nouveau-Brunswick 1998-1999

Historique

La Société de voirie du Nouveau-Brunswick (SVNB) est une société de la Couronne ayant été créée en mars 1995 par une loi de l'Assemblée législative qui a été modifiée en décembre 1997. Le gouvernement a annoncé en juin 1996 qu'il examinerait la possibilité de créer un partenarait public et privé pour la route de Fredericton à Moncton. La Société a connu une période d'activité réduite jusqu'à l'exercice financier 1997-1998.

Le 22 janvier 1998, après une évaluation détaillée de trois soumissions, la SVNB a conclu des ententes avec le promoteur choisi – Maritime Road Development Corporation (MRDC), un consortium du secteur privé et une société à but non lucratif - la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. (Project Co.). Les ententes portaient sur l'élaboration, la conception, la construction, l'exploitation, la gestion, l'entretien et la remise en état d'une route à péage à quatre voies entre Longs Creek et Moncton. En même temps, la SVNB a conclu avec la Project Co., une entente de concession selon laquelle la SVNB donnera à bail à la Project Co. l'emprise qu'elle possède. La Project Co. sera propriétaire de toutes les améliorations de ces terrains et donnera ces améliorations en sous-location à la SVNB.

Objectifs

Sous la direction du gouvernement, la Société a pour objectifs :

- d'acquérir, de détenir, d'être propriétaire, d'utiliser, de prendre ou de donner à bail, d'assujettir à une licence, de vendre, d'aliéner ou de prendre d'autres mesures concernant les terrains.

- d'acquérir, de détenir, d'être propriétaire, d'utiliser, de prendre ou de donner à bail, d'assujettir à une licence, de vendre, de planifier, de concevoir, de financer, de refinancer, d'aménager, de construire, d'améliorer, d'exploiter, de gérer, d'entretenir, de réparer, de remplacer, de modifier, de prolonger, d'agrandir, de remettre en état, d'aliéner ou de prendre d'autres mesures concernant les routes et les systèmes de perception des péages à l'égard des routes.

La construction et l'entretien doivent être effectués conformément aux normes établies par le ministre des Transports, ou autrement approuvées par le lieutenant-gouverneur en conseil. La Société a obtenu l'autorisation d'emprunter et de percevoir des recettes à l'aide de routes à péage et d'autres moyens précisés et approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Elle peut créer des entreprises en participation.

Summary of Activities

In 1997-98 the Department of Transportation (DOT) transferred to NBHC approximately 70% of the lands necessary for the Fredericton-Moncton highway project. The majority of the remaining land was acquired in 1998-99 and will be transferred from DOT to NBHC in 1999-00. During 1998-99 NBHC purchased from DOT $9 million in Crown completed facilities, for which NBHC received payment from Project Co.

During 1998-99 NBHC received $4.4 million from the Province to pay for the Highway and Tolling OMM costs, tolling reserve payments, legal expenses and transponder subsidies and expenses.

On April 15, 1998 MRDC assumed maintenance responsibility for the 23 km stretch from Riverglade to Moncton, including such activities as snow and ice control, pavement maintenance and rehabilitation, structure maintenance, signage and environmental matters. At that time NBHC became responsible for making payments to MRDC under the Operation, Maintenance and Management (OMM) agreement for these maintenance activities. During the year NBHC paid $2.3 million in highway OMM costs.

In November 1998 amendments to the agreements were signed which saw the removal of ramp tolls and a delay in the commencement of tolling. This resulted in a reduction of $5.8 million in the guaranteed maximum price, reduction of $4 million in the 10-year total of tolling OMM payments, a requirement that NBHC make payments of $2.2 million to the tolling reserve account between 1998 and 2002, and a requirement that NBHC pay the cost of renegotiating the agreements, including an amendment fee and legal expenses.

Under the amended agreements, tolling OMM payments commenced in November 1998. During the year NBHC paid $1.2 million for the operation, maintenance and management of the toll system

Sommaire des activités

En 1997-1998, le ministère des Transports a transféré à la SVNB environ 70 % des terrains nécessaires pour le projet routier de Fredericton à Moncton. La majorité des autres terrains ont été achetés en 1998-99 et le ministere des Transports transféra ces terrains à la SVNB en 1999-2000. En 1998-1999, la SVNB a acheté du ministère des Transports des installations de la Couronne, au coût de 9 millions de dollars, pour lesquelles la SVNB a reçu un paiement de la Project Co.

En 1998-1999, la SVNB a reçu 4,4 millions de dollars du gouvernement provincial pour payer les coûts d'exploitation, d'entretien et de gestion du réseau routier et des routes à péage, les paiements de réserve des routes à péage, les frais juridiques, les subventions et les dépenses relatives aux transpondeurs.

Le 15 avril 1998, MRDC a assumé la responsabilité relative à l'entretien d'un tronçon de 23 km liant Riverglade à Moncton, y compris les activités de surveillance de la neige et de la glace, de l'entretien et de la remise en état de la surface, de l'entretien de la structure, de la signalisation et de la surveillance environnementale. La SVNB a alors assumé la responsabilité de verser les paiements à MRDC conformément à l'entente sur l'exploitation, l'entretien et la gestion relatives à ces activités d'entretien. Au cours de l'année, la SVNB a payé 2,3 millions de dollars pour les frais d'exploitation, d'entretien et de gestion routière.

En novembre 1998, des modifications aux ententes ont été signées; elles prévoyaient l'enlèvement des péages sur les bretelles et le report de la perception des péages. Ces modifications ont entraîné une réduction de 5,8 millions de dollars du coût maximum garanti, une réduction de 4 millions de dollars relativement au total des paiements des péages pour l'exploitation, l'entretien et la gestion échelonnés sur une période de 10 ans. Les modifications visent aussi la mise en œuvre de l'exigence suivante : la SVNB doit faire des paiements de 2,2 millions de dollars au fonds de réserve des péages entre 1998 et 2002 et payer le coût de renégociation des ententes, y compris un droit pour les modifications et les frais juridiques.

En vertu des ententes modifiés, les paiements de péages pour l'exploitation, l'entretien et la gestion ont commencé en novembre 1998. Au cours de l'année, la SVNB a payé 1,2 million de dollars pour l'exploitation, l'entretien et la gestion du système de perception des péages.

Under an agreement negotiated with MRDC, NBHC will subsidize the purchase price of transponders for consumers until November 2002. NBHC will also pay MRDC for associated administrative costs. During 1998-99 $93,000 was paid by NBHC for transponder sales and administration.

Conformément à une entente négociée avec MRDC, la SVNB financera le prix d'achat des transpondeurs pour les consommateurs jusqu'en novembre 2002. La SVNB paiera également à MRDC les coûts administratifs connexes. En 1998-1999, 93 000 $ ont été versés par la SVNB pour la vente et l'administration des transpondeurs.

Total capital costs of the project including financing costs are estimated at $859.2 million. Project Co., in contract with MRDC, will finish the work begun by the Province and build the remainder of the highway for a guaranteed maximum price of $578.8 million.

Le total des coûts en capital pour le projet, y compris les coûts du financement, sont évalués à 859,2 millions de dollars. La Project Co., en collaboration avec MRDC, achèvera les travaux entrepris par le gouvernement provincial et construira le reste de la route pour un coût maximum garanti de 578,8 millions de dollars.

NBHC is supported in overseeing the project's implementation by the Fredericton-Moncton Highway Project Group established within the Department of Transportation, with support from the Department of Finance on financial matters.

La SVNB est secondée dans la surveillance de la mise en oeuvre du projet par le groupe du projet routier de Fredericton à Moncton établi au sein du ministère des Transports avec le support du ministère des Finances pour les questions financières.

The ministers and deputy ministers of Transportation and Finance are members of the board of directors, and the president and two other members are appointed by the Lieutenant-Governor in Council. The board of directors at March 31, 1999 consisted of :

Hon. Sheldon Lee, Minister of Transportation, Chairperson
Hon. Edmond Blanchard, Minister of Finance, Vice-Chairperson
David J. Johnstone, Deputy Minister, Transportation, President
John Mallory, Deputy Minister, Finance
Dale Wilson, Executive Director of Administration and Vehicle Management, Transportation
Bryan MacDonald, Executive Director of Treasury & Debt Management, Finance

Les ministres et les sous-ministres des Transports et des Finances sont membres du conseil d'administration et le président et deux autres membres sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le conseil d'administration regroupait, en date du 31 mars 1999 :

Sheldon Lee, ministre des Transports, président
Edmond Blanchard, ministre des Finances, vice-président
David J. Johnstone, sous-ministre des Transports, président
John Mallory, sous-ministre des Finances
Dale Wilson, directeur général de l'administration et de la gestion des véhicules, Transports
Bryan MacDonald, directeur général de la gestion du trésor et de la dette, Finances

FINANCIAL STATEMENTS

NEW BRUNSWICK HIGHWAY CORPORATION

31 MARCH 1999

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général

New Nouveau Brunswick

AUDITOR'S REPORT

The Chairperson and Directors
New Brunswick Highway Corporation
Fredericton, New Brunswick

I have audited the balance sheet of the New Brunswick Highway Corporation as at 31 March 1999 and the statement of revenue and expenditure for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Corporation's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Corporation as at 31 March 1999 and the results of its operations for the year then ended in accordance with generally accepted accounting principles.

Daryl C. Wilson, FCA
Auditor General

Fredericton, N. B.
4 October 1999

NEW BRUNSWICK HIGHWAY CORPORATION
BALANCE SHEET
31 MARCH 1999

	1999	1998
ASSETS		
Due from Province of New Brunswick	$6,227,169	$ -
Accounts receivable (Note 5)	743,814	5,007,761
Prepaid operations and maintenance	236,216	-
Land (Note 3)	1	1
	$7,207,200	$5,007,762
LIABILITIES AND EQUITY		
Accounts payable	$ 117,511	$ -
Due to Province of New Brunswick	-	5,007,761
Deferred revenue (Note 4)	7,089,688	-
Contribution from Province of New Brunswick (Note 3)	1	1
	$7,207,200	$5,007,762

Approved by the Board

Chairperson

Member

NEW BRUNSWICK HIGHWAY CORPORATION
STATEMENT OF REVENUE AND EXPENDITURE
31 MARCH 1999

	1999	1998
REVENUE		
New Brunswick (F-M) Project Company Inc. (Note 5)	$ 8,986,365	$97,387,761
Province of New Brunswick	4,397,990	-
	13,384,355	97,387,761
EXPENDITURE		
Crown completed highway construction (Note 5)	8,986,365	97,387,761
Highway operations and maintenance (Note 5)	2,229,464	-
Tolling system operations and maintenance (Note 5)	1,152,270	-
Reserve fund – toll-based debt	715,000	-
Removal of ramp tolls	208,329	-
Costs related to transponder sales and distribution	92,927	-
	13,384,355	97,387,761
EXCESS OF REVENUE OVER EXPENDITURE	$ Nil	$ Nil

NEW BRUNSWICK HIGHWAY CORPORATION
NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
31 MARCH 1999

1. New Brunswick Highway Corporation

The New Brunswick Highway Corporation (NBHC) is a provincial Crown Corporation incorporated by an Act of the New Brunswick Legislature effective 29 March 1995.

NBHC is the signatory for the Province in all agreements relating to the Fredericton-Moncton highway project. As such, NBHC is responsible for monitoring, controlling and administering those agreements to ensure that agreement terms are respected by other signatories and that provincial commitments are met. This includes ensuring that the construction of the highway and any required refurbishments are completed as required in those agreements. It also includes ensuring that the ongoing operation, management, and maintenance of the Fredericton-Moncton highway are conducted in accordance with agreement terms.

2. Fredericton-Moncton Highway

In January 1998, the Province through NBHC entered into agreements with a private sector consortium and the New Brunswick (F-M) Project Company Inc., a not-for-profit company, to develop, design, build, operate, manage, maintain and rehabilitate a four lane toll highway between Longs Creek and Moncton. Total capital costs of the project including construction financing are estimated to be $859.2 million. These capital costs include the $578.8 million fixed price contract with the Maritime Road Development Corporation, $119.9 million in Crown completed construction costs, $143.8 million in net interest costs, and $16.7 million in other costs.

NBHC will lease land to the New Brunswick (F-M) Project Company Inc. which will own all improvements to these lands, in particular the four lane toll highway, and sublease the improvements back to NBHC. NBHC is responsible for making the sublease payments to the New Brunswick (F-M) Project Company Inc. Under these agreements NBHC will be required to make total lease payments of approximately $1.514 billion, including principal and interest. This amount will be paid through 49 equal semi-annual payments estimated to be $30.9 million, starting in the fiscal year 2003-2004. However, accrual for the annual lease cost will begin once the highway is completed to the stage of full traffic availability.

3. Land

By deed dated 21 January 1998, the Province, through the Department of Transportation, transferred approximately seventy percent of the land corridor necessary for the Fredericton-Moncton highway project to NBHC.

The transfer of land by the Province has been treated as an equity contribution for financial statement purposes and has been recorded at the nominal amount of one dollar.

4. Deferred Revenue

The deferred revenue amount of $7,089,688 represents payments received from the New Brunswick (F-M) Project Company Inc., for which related Crown completed construction costs had not been incurred by 31 March 1999.

5. Revenue and expenditure

During the year an asset representing Crown completed construction costs of $8,986,365 was purchased by NBHC from the Department of Transportation. The asset was then sold at cost to the New Brunswick (F–M) Project Company Inc. At 31 March 1999, $743,814 was receivable from the New Brunswick (F-M) Project Company Inc.

A total of $119,857,000 in assets representing Crown completed construction costs will be purchased and sold by 1 April 2001.

Under the terms of the Operation Maintenance and Management agreement, NBHC is responsible to make scheduled payments for the operation, management, maintenance and rehabilitation of the highway and tolling systems.

6. Staff resources

The Corporation has no employees. Staff support is provided by the Department of Transportation and the Department of Finance.

7. Uncertainty due to the Year 2000 Issue

The Year 2000 Issue arises because many computerized systems use two digits rather than four to identify a year. Date-sensitive systems may recognize the year 2000 as 1900 or some other date, resulting in errors when information using year 2000 dates is processed. In addition, similar problems may arise in some systems that use certain dates in 1999 to represent something other than a date. The effects of the Year 2000 Issue may be experienced before, on, or after 1 January 2000, and, if not addressed, the impact on operations and financial reporting may range from minor errors to significant systems failure that could affect an entity's ability to conduct normal business operations. It is not possible to be certain that all aspects of the Year 2000 Issue affecting the Corporation, including those related to the efforts of customers, suppliers, or other third parties, will be fully resolved.

8. Statement of cash flows

This statement was not prepared as the information it would contain was not considered to be significant.

9. Subsequent event

Subsequent to the end of the fiscal year, negotiations commenced between the Province of New Brunswick and Maritime Road Development Corporation (the developer and operator) concerning tolling. It is not possible, at this time, to quantify the financial effect, if any, on the New Brunswick Highway Corporation of the results of these negotiations.

ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 1999

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général

New
Nouveau Brunswick

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres du
conseil d'administration
Société de voirie du Nouveau-Brunswick
Fredericton (N.-B.)

J'ai vérifié le bilan de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1999 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 1999, ainsi que les résultats de ces activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 4 octobre 1999

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 1999

	1999	1998
ACTIF		
À recevoir de la Province du Nouveau-Brunswick	6 227 169 $	- $
Débiteurs (note 5)	743 814	5 007 761
Frais de fonctionnement et d'entretien payés d'avance	236 216	-
Terrain (note 3)	1	1
	7 207 200 $	5 007 762 $
PASSIF ET AVOIR		
Créditeurs	117 511 $	- $
Dû à la province du Nouveau-Brunswick	-	5 007 761
Recettes reportées (note 4)	7 089 688	-
Contribution de la province du Nouveau-Brunswick (note 3)	1	1
	7 207 200 $	5 007 762 $

Approuvé par le conseil

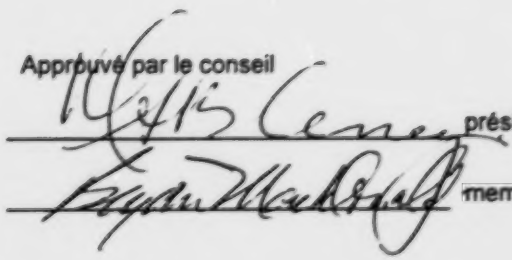

président

membre

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999	1998
RECETTES		
New Brunswick (F-M) Project Company Inc. (note 5)	8 986 365 $	97 387 761 $
Province du Nouveau-Brunswick	4 397 990	-
	13 384 355	97 387 761
DÉPENSES		
Construction de l'autoroute complétée par la province (note 5)	8 986 365	97 387 761
Fonctionnement et entretien de l'autoroute (note 5)	2 229 464	-
Système de péage pour fonctionnement et entretien (note 5)	1 152 270	-
Fonds de réserve – Dette basée sur le péage	715 000	-
Élimination des péages sur les bretelles d'accès	208 329	-
Coûts relatifs à la vente et distribution de transpondeurs	92 927	-
	13 384 355	97 387 761
ÉXCÉDENT DE RECETTES SUR LES DÉPENSES	Nul $	Nul $

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1999

1. Société de voirie du Nouveau-Brunswick

La Société de voirie du Nouveau-Brunswick est un organisme de la Couronne provincial constitué le 29 mars 1995 par une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

La Société de voirie signe au nom du gouvernement toutes les ententes relatives au projet routier entre Fredericton et Moncton. À ce titre, la Société est chargée de surveiller, de contrôler et d'administrer les ententes en question pour s'assurer que les modalités des ententes sont respectées par les autres signataires et que les engagements de la province sont respectés. Elle doit veiller notamment à ce que la construction de l'autoroute et les travaux de remise en état nécessaires soient achevés comme l'exigent les ententes. Elle doit aussi s'assurer que l'exploitation, la gestion et l'entretien continus de l'autoroute entre Fredericton et Moncton ont lieu selon les modalités des ententes.

2. Projet routier entre Fredericton et Moncton

En janvier 1998, le gouvernement a conclu, par l'intermédiaire de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick, des ententes avec un consortium du secteur privé et la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. , une entreprise à but non lucratif, pour le développement, la conception, la construction, l'exploitation, la gestion, l'entretien et la réparation d'une route à péages à quatre voies entre Longs Creek et Moncton. Les coûts en capital du projet, y compris le financement de la construction, sont estimés au total à 859,2 millions de dollars. Ces coûts en capital inclus le contrat à prix fixe de 578,8 millions de dollars avec Maritime Road Development Corporation, 119,9 millions de dollars en coûts de construction effectuée par la province, 143,8 millions de dollars en coûts d'intérêts nets et 16,7 millions de dollars en autres coûts.

La Société de voirie donnera des terrains à bail à la New Brunswick (F-M) Project company Inc., qui sera propriétaire de toutes les améliorations sur ces terrains, en particulier l'autoroute à péages à quatre voies, et qui redonnera ces améliorations en sous-bail à la Société de voirie. La Société de voirie est chargée de verser les paiements de sous-location à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. En vertu des ententes, la Société de voirie est tenue de verser un montant total d'environ 1,514 milliard de dollars en paiements de location, incluant le capital et les intérêts. La somme sera payée en 49 versements égaux semestriels estimés à 30,9 millions de dollars à compter de l'exercice 2003-2004. Toutefois, les charges à payer pour le coût annuel de location débuteront seulement une fois que l'autoroute sera complètement ouverte à la circulation.

3. Terrain

D'après l'acte daté du 21 janvier 1998, la province, par l'entremise du ministère de Transports, a transféré approximativement 70 % du couloir de terrain nécessaire au projet routier entre Fredericton et Moncton à la Société de voirie.

Le transfert du terrain a été traité comme un apport de capital aux fins d'états financiers et a été enregistré à la valeur nominale de un dollar.

4. Recettes reportées

Le montant de 7 089 688 $ des recettes reportées représente les paiements reçus de la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. pour lequel des coûts de construction effectuée par la province n'ont pas été contractés au 31 mars 1999.

5. Recettes et dépenses

Au cours de l'exercice, la Société de voirie a acheté du ministère des Transports pour la somme de 8 986 365 $ un élément d'actif représentant les coûts de la construction effectuée par la province. L'élément d'actif a ensuite été vendu au prix coûtant à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. Au 31 mars 1999, une somme de 743 814 $ était à recevoir de la New Brunswick (F-M) Project Company Inc.

Des actifs totalisant 119 857 000 $ représentant les coûts de la construction effectuée par la province seront achetés et vendus avant le 1er avril 2001.

Selon les modalités de l'entente, de fonctionnement de la gestion et de l'entretien, la Société de voirie doit effectuer des versements prévus pour le fonctionnement, la gestion, l'entretien et la réhabilitation de l'autoroute et du système de péage.

6. Ressources humaines

La Société de voirie n'a pas d'employés. Le soutien en personnel est assuré par le ministère des Transports et le ministère des Finances.

7. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

8. État des flux de trésorerie

Cet état n'a pas été préparé car l'information qu'il contient n'est pas jugée significative.

9. Événement postérieur à la date du bilan

Subséquent à la fin d'exercice, la province du Nouveau-Brunswick et Maritime Road Development Corporation (responsable du fonctionnement et du développement) ont commencé des négociations concernant les péages. En ce moment, il est impossible de quantifier l'impact financière, s'il y-a-lieu, qu'auraient ces négociations sur la Société de voirie du Nouveau-Brunswick.